

RESUME NON TECHNIQUE

Dossier : S282657/1	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter Premium Capital II Plate-forme logistique – Berre l'Etang (13) Résumé non technique	Page : 8
Rapport : F13T5/11/486		Date : Juin 2011
		Version 2.5

1 . PRESENTATION DU PROJET

Ce dossier s'inscrit dans le cadre du projet de construction d'une plateforme logistique sur l'ancien site CABOT France à Berre l'Etang (13). L'exploitant de ce futur entrepôt couvert est la société Premium Capital II.

Cette plateforme logistique comportera 10 cellules de stockages implantée sur un terrain représentant une surface de 126 056,00 m².

Elle disposera de cellules photovoltaïques en toiture du bâtiment dont le but est de revendre l'électricité produite.

Cet entrepôt est concerné par la législation sur les Installations Classées pour la protection de l'Environnement (ICPE) sous le régime de l'autorisation préfectorale.

La société Premium Capital II formule, par le présent dossier, **une demande d'autorisation d'exploiter des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.**

Dossier : S282657/1	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter Premium Capital II Plate-forme logistique – Berre l'Etang (13) Résumé non technique	Page : 9
Rapport : F13T5/11/486		Date : Juin 2011
		Version 2.5

2 . INSTALLATIONS PRISES EN COMPTE AU TITRE DE LA NOMENCLATURE DES ICPE

Les rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement sont les suivantes :

n° rubrique	Nature de l'activité	Seuil de classement	Volume de l'activité	Classement	Rayon d'affichage
1510-1	Stockage en entrepôts couverts de matières, produits ou substances combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes; le volume de l'entrepôt étant :	A • 300 000 m ³	Quantité stockée maxi = 53 881 tonnes Volume utile de l'entrepôt = 423 460 m ³	Autorisation	1 km
2662-1	Stockage de polymères (matières plastiques, caoutchouc, élastomère, résine et adhésif synthétique), le volume susceptible d'être stocké étant :	A • 40 000 m ³	Volume maxi total = 63 392 m ³	Autorisation	2 km
2663	Stockage de pneumatiques et produits dont 50% au moins de la masse totale est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques); le volume susceptible d'être stocké étant	/	/	/	/
	1-b° à l'état alvéolaire ou expansé	2 000 m ³ • E < 45 000 m ³	Volume maxi total = 13 829 m ³	Enregistrement	/
	2-a° dans les autres cas et pour les pneumatiques	10 000 m ³ • E < 80 000 m ³	Volume maxi total = 47 019 m ³	Enregistrement	/
1530-1	Dépôt de papier, carton ou matériaux combustibles analogues; la quantité stockée étant	A > 50 000 m ³	Volume maxi total = 47 544 m ³	Autorisation	1 km
1532-2	Dépôt de bois sec ou matériaux combustibles analogues; la quantité stockée étant	1 000 m ³ < D • 20 000 m ³	Volume maxi total = 7 106 m ³	Déclaration	/
2910-A	Installation de combustion, la puissance thermique maximale étant de :	D > 2 MW	Puissance thermique = 3 MW	Déclaration	/
2925	Atelier de charge d'accumulateurs. La puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération étant	D > 50 kW	10 locaux de charge distincts Puissance maxi de courant continu = 50 kW par local soit 500 kW	Déclaration	/

Dossier : S282657/1	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter Premium Capital II Plate-forme logistique – Berre l'Etang (13) Résumé non technique	Page : 10
Rapport : F13T5/11/486		Date : Juin 2011
		Version 2.5

n° rubrique	Nature de l'activité	Seuil de classement	Volume de l'activité	Classement	Rayon d'affichage
1432-2b	Stockage de liquides inflammables en réservoirs manufacturés.	D > 10 m ³	Capacité équivalente = 0,4 m ³	Non classé	/
2920	Installations de compression fonctionnant à des pressions effectives supérieures à 10 ⁵ Pa et comprimant des fluides toxiques et inflammables, la puissance électrique absorbée étant :	A > 10 MW	Puissance électrique absorbée totale = 100 kW Fluide utilisé : non toxique ni inflammable	Non classé	/

Compte tenu du rayon d'affichage de 2 km, les communes concernées par l'enquête publique sont celles de BERRE L'ETANG et ROGNAC.

Dossier : S282657/1	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter Premium Capital II Plate-forme logistique – Berre l'Etang (13) Résumé non technique	Page : 11
Rapport : F13T5/11/486		Date : Juin 2011
		Version 2.5

3 . ETUDE D'IMPACT

3.1 L'eau

Le bâtiment sera alimenté par le réseau public d'adduction d'eau potable.

L'eau potable sera utilisée pour couvrir principalement les besoins domestiques (lavabos, sanitaires), et dans une moindre mesure, les apports en eau des chaudières et le nettoyage des sols.

La consommation d'eau nécessaire aux essais périodiques des poteaux incendie et des RIA n'excèdera pas quelques mètres cubes, deux fois par an.

Les effluents aqueux ont pour origine les eaux usées domestiques et les eaux pluviales. Il n'y a pas d'eaux industrielles puisqu'il n'est pas fait usage d'un quelconque process de fabrication.

Un dispositif sera mis en place au niveau de l'arrivée du réseau d'adduction d'eau potable afin d'éviter tout retour de pollution dans le réseau public, ainsi qu'un compteur totalisateur.

Les **eaux usées domestiques** rejoindront le réseau communal de la ville.

Les **eaux pluviales de toiture** transiteront par le bassin de rétention n°1 avant de rejoindre le milieu naturel, l'étang de Vaïne.

Les **eaux pluviales de ruissellement sur les voiries et parkings**, chargées en matières en suspension et hydrocarbures transiteront dans les bassins de rétention n°2, n°3 et n°4 puis seront traitées par un séparateur d'hydrocarbures avant rejet dans le milieu naturel, l'étang de Vaïne.

3.2 L'air

La nature des activités du bâtiment est telle que la pollution de l'air générée est limitée. En effet, les sources de pollution de l'air seront principalement constituées par le trafic des camions et des véhicules légers du personnel, par le dégagement d'hydrogène lié au fonctionnement des locaux de charge d'accumulateurs et par les émissions de gaz de combustion provenant du fonctionnement des chaudières, dont le combustible est le gaz de ville.

Les gaz de combustion provenant des moteurs des véhicules ne peuvent pas être traités.

Un certain nombre de dispositions simples permettent de limiter la génération de polluants dans l'atmosphère par les véhicules (VL et PL), notamment la limitation de la vitesse sur le site (20 km/h) et l'arrêt des moteurs pendant les phases d'attente, de stationnement ou de livraison.

Par ailleurs, il est à noter que les véhicules automobiles sont soumis à la réglementation du Code de la Route et doivent ainsi être conformes en terme de rejets de gaz d'échappement.

Les chaudières seront chacune installées dans un local indépendant, elles feront l'objet d'un entretien régulier et de vérifications périodiques garantissant un fonctionnement normal et des rejets atmosphériques conformes à la réglementation.

La climatisation des bureaux se fera via des pompes à chaleur et n'est à l'origine d'aucune pollution spécifique de l'air. En effet, les circuits sont étanches et aucun dégagement n'est susceptible de se produire en fonctionnement normal. A noter qu'il n'y aura pas de tour aéroréfrigérante sur le site.

Dossier : S282657/1	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter Premium Capital II Plate-forme logistique – Berre l'Etang (13) Résumé non technique	Page : 12
Rapport : F13T5/11/486		Date : Juin 2011
		Version 2.5

3.3 Bruits et vibrations

Les sources sonores liées au fonctionnement des installations seront essentiellement les entrées/sorties des poids lourds et véhicules légers du personnel et les équipements techniques (installations de climatisation, les groupes moto-pompe sprinkler).

Des vibrations seront transmises par la circulation des camions sur la voirie, celle-ci étant conçue pour supporter et atténuer les conséquences d'un trafic de poids lourds.

Une campagne de mesures acoustiques a été réalisée par SOCOTEC INDUSTRIES en avril 2010 de façon à caractériser le niveau de bruit avant implantation de l'entrepôt de stockage. L'environnement sonore est fortement influencé par la circulation alentour.

De manière à limiter les nuisances sonores liées à la circulation additionnelle sur le site, la vitesse des véhicules sera limitée et l'arrêt des moteurs sera obligatoire lors des périodes de chargement/déchargement de livraisons.

Par ailleurs, les groupes moto-pompe du réseau sprinkler seront implantés dans des locaux spécifiques faisant office d'écran acoustique.

3.4 Déchets

Les quantités générées par l'activité de la plateforme seront peu élevées et en majeure partie constituées de déchets valorisables (cartons, papiers).

Les différents déchets produits seront des déchets d'emballage : palettes, films plastiques, papier, carton, des déchets industriels banals (papiers provenant des bureaux, chiffons...) et des déchets spéciaux (solvants de nettoyage, huiles usées, batteries, boues issues du séparateur d'hydrocarbures...).

Les bennes ou compacteurs permettront de séparer les déchets d'emballages valorisables des autres déchets banals non valorisables. Les déchets valorisables seront repris par un organisme agréé en vue d'être recyclés ou valorisés.

Les déchets spéciaux seront stockés séparément. Les batteries, solvants et huiles usagés seront stockés sur bac de rétention. Ils seront repris par des organismes agréés pour être traités dans une filière adaptée.

Les emplacements pour les bennes et compacteurs seront prévus à l'extérieur en extrémité des quais. Les emplacements pour le stockage des déchets en petites quantités seront retenus par l'exploitant en fonction des filières d'élimination envisageables.

3.5 Transports et approvisionnements

L'approvisionnement et l'expédition des marchandises se feront uniquement par voie routière.

Le flux de marchandises est estimé à quelques milliers de m³, ce qui représente un flux de 115 camions environ par jour, soit 230 passages de camions par jour. Les rotations des camions interviennent entre 7h et 22h.

Dossier : S282657/1	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter Premium Capital II Plate-forme logistique – Berre l'Étang (13) Résumé non technique	Page : 13
Rapport : F13T5/11/486		Date : Juin 2011
		Version 2.5

A ce trafic de poids lourds, il convient d'ajouter le trafic de véhicules légers lié au personnel de l'entrepôt. Ce trafic peut être estimé à environ 392 véhicules/jour, soit 784 passages de véhicules légers par jour.

Les voies routières les plus utilisées par l'ensemble de ces véhicules seront le chemin départemental 21 et l'autoroute A7. Sur ces voies, le trafic actuel compte 57 888 véh/j pour l'autoroute A7 à proximité de la sortie d'autoroute de Rognac et 19 244 véh/j sur le chemin départemental 21 à proximité de l'échangeur de la RN113.

Dans ce contexte, l'impact lié au bâtiment représente 0,9 % du trafic de l'autoroute A7 et 2,6 % du trafic du chemin départemental 21.

3.6 Pollution des sols

En **fonctionnement normal** des installations, les activités du site ne sont pas de nature à porter atteinte aux sols.

Aucun rejet direct ou indirect pouvant avoir un impact sur les sols (via les eaux superficielles ou souterraines) ne sera réalisé dans le milieu naturel.

3.7 Protection des richesses naturelles

Le site est en dehors de tout périmètre de richesses naturelles. Il se trouve toutefois à 125 m de la ZNIEFF Marais de Rognac n°13-140-100 et à 20 m de la ZNIEFF Etang de Berre, étang de Vaïne n°13-154-100.

Afin de prévenir toute pollution dans le milieu aquatique :

- les eaux usées du bâtiment rejoindront les eaux usées de la ville ;
- les eaux pluviales de voirie potentiellement souillées seront traitées par un séparateur d'hydrocarbures avant de rejoindre le milieu naturel.

3.8 Impact sur la santé

L'activité de la plateforme logistique peut être l'objet de pollutions atmosphériques liées aux installations techniques et au trafic, l'activité du site pouvant entraîner également une nuisance sonore.

L'impact potentiel du site sur la santé humaine peut se faire au travers des vecteurs suivants : les eaux, l'air et le bruit.

Le transfert des différents polluants incriminés dans ce volet « santé » (CO₂, CO, NO₂, SO₂) vers les populations sensibles (cibles) se fait par l'intermédiaire du vent.

En sachant que les vents dominants sont de secteur Nord, les différents polluants sont dirigés vers l'étang de Vaïne et non vers les habitations. Il en est de même pour les sources de bruit générées par l'activité du bâtiment.

Dossier : S282657/1	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter Premium Capital II Plate-forme logistique – Berre l'Etang (13) Résumé non technique	Page : 14
Rapport : F13T5/11/486		Date : Juin 2011
		Version 2.5

En conclusion, compte tenu du type d'activités, des impacts faibles engendrés sur les différents vecteurs environnementaux (air, bruit, eau, transports...), et de l'éloignement des établissements pouvant recevoir des personnes sensibles, il n'a pas été identifié de réels problèmes susceptibles d'enjeux pour la santé des riverains dans le cadre de l'exploitation normale de l'installation.

La plateforme logistique de la société PREMIUM CAPITAL II ne générera pas d'impact sanitaire significatif.

Dossier : S282657/1	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter Premium Capital II Plate-forme logistique – Berre l'Etang (13) Résumé non technique	Page : 15
Rapport : F13T5/11/486		Date : Juin 2011
		Version 2.5

4 . ETUDE DES DANGERS

Dans cette partie du dossier il s'agit en mode de dysfonctionnement des installations :

- d'identifier les risques et leurs causes,
- d'étudier les effets de la survenance des risques identifiés sur l'environnement,
- d'analyser les moyens mis en œuvre pour en limiter les effets.

4.1 Scenarii retenus

D'après l'analyse réalisée en groupe de travail, par l'atelier d'Architecture Manacorda et avec la participation de SOCOTEC Industries, les scénarios les plus pénalisants à retenir sont ceux dont l'approche gravité/probabilité est majorante et ceux dont la cinétique est la plus rapide. En effet, une cinétique rapide rend plus délicate l'intervention.

Afin de déterminer les scénarios les plus majorants, une cotation a été définie selon les critères suivants :

Gravité (G) :

NIVEAUX DE GRAVITE DES CONSEQUENCES	ZONE DELIMITEE PAR LE SEUIL DES EFFETS LETAUX SIGNIFICATIFS	ZONE DELIMITEE PAR LE SEUIL DES EFFETS LETAUX	ZONE DELIMITEE PAR LE SEUIL DES EFFETS IRREVERSIBLES SUR LA VIE HUMAINE
Désastreux	Plus de 10 personnes exposées (1)	Plus de 100 personnes exposées	Plus de 1000 personnes exposées
Catastrophique	Moins de 10 personnes exposées	Entre 10 et 100 personnes	Entre 100 et 1000 personnes exposées
Important	Au plus 1 personne exposée	Entre 1 et 10 personnes exposées	Entre 10 et 100 personnes exposées
Sérieux	Aucune personne exposée	Au plus 1 personne exposée	Moins de 10 personnes exposées
Modéré	Pas de zone de létalité hors de l'établissement		Présence humaine exposée à des effets irréversibles inférieure à « 1 personne »

(1) personne exposée : en tenant compte le cas échéant des mesures constructives visant à protéger les personnes contre certains effets et la possibilité de mise à l'abri des personnes en cas d'occurrence d'un phénomène dangereux si la cinétique de ce dernier et de la propagation de ses effets le permettent

Dossier : S282657/1	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter Premium Capital II Plate-forme logistique – Berre l'Etang (13) Résumé non technique	Page : 16
Rapport : F13T5/11/486		Date : Juin 2011
		Version 2.5

Probabilité (P) :

CLASSE DE PROBABILITE TYPE D'APPRECIATION	E	D	C	B	A
Qualitative ¹ (les définitions entre guillemets ne sont valables que si le nombre d'installations et le retour d'expérience sont suffisants) ²	« événement possible mais extrêmement peu probable » N'est pas impossible en vu des connaissances actuelles mais non rencontré au niveau mondial sur un très grand nombre d'années d'installations	« évènement très improbable » S'est déjà produit dans ce secteur d'activités mais a fait l'objet de mesures correctives réduisant significativement sa probabilité	« événement improbable » Un événement similaire déjà rencontré dans le secteur d'activité ou dans ce type d'organisation au niveau mondial sans que les éventuelles corrections intervenues depuis apportent une garantie de réduction significative avec sa probabilité	« événement probable » S'est produit et peut se produire pendant la durée de vie de l'installation	« événement courant » S'est produit sur le site considéré et/ou peut de produire à plusieurs reprises pendant la durée de vie de l'installation malgré d'éventuelles mesures correctives
Semi- quantitative	Cette échelle est intermédiaire entre les échelles qualitative et quantitative, et permet de tenir compte des mesures de maîtrise des risques mises en place, conformément à l'article 4 du présent arrêté				
Quantitative (par unité et par an)	10 ⁻⁵	10 ⁻⁴	10 ⁻³	10 ⁻²	

Dans cette étude, la probabilité est donnée selon la **méthode qualitative**.

Dossier : S282657/1	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter Premium Capital II Plate-forme logistique – Berre l'Etang (13) Résumé non technique	Page : 17
Rapport : F13T5/11/486		Date : Juin 2011
		Version 2.5

Les évènements majeurs sont retenus selon la matrice ci-après :

G/P	E	D	C	B	A
Désastreux					
Catastrophique					
Important					
Sérieux					
Modéré					

	Evènement retenu : ER
	Evènement non retenu : ENR

La cotation de la cinétique (V) est effectuée selon les critères suivants :

- cinétique très lente, durée estimative de l'événement en jours ;
- cinétique lente, durée estimative en heures ;
- cinétique rapide, durée estimative en minutes ;
- cinétique très rapide, durée estimative en secondes.

L'évènement le plus pénalisant pour l'entreprise est donc l'incendie des matières combustibles stockées dans les cellules de type biens manufacturés.

Le tableau d'analyse des évènements retenus est récapitulé ci-dessous :

Dossier : S282657/1	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter Premium Capital II Plate-forme logistique – Berre l'Etang (13) Résumé non technique	Page : 18
Rapport : F13T5/11/486		Date : Juin 2011
		Version 2.5

INSTALLATION	DEVIATION DANGEREUSE	CAUSES POSSIBLES	ACCIDENTS POTENTIELS EFFETS	CONSEQUENCES PREVISIBLES	GRAVITE	PROBABILITE	CRITICITE	DISPOSITIFS DE SECURITE EN PLACE AGISSANT SUR LE P OU G	GRAVITE	PROBABILITE	CRITICITE
Stockage de biens manufacturés – incendie d'une cellule	Apport d'une source de chaleur	Défaillance matérielle Défaillance humaine Malveillance Foudre	Incendie avec flux thermiques	Blessés Evacuation Dommages matériels Pertes de production	Important Personnel touché : personnel de l'entreprise LyondellBasell +personnel de la société Ortec	B	ER	Bâtiment suit les dispositions constructives de l'arrêté du 5 août 2002 comprenant entre autres : ▪ Protection sprinkler en une nappe sous toiture et de type « ESFR » ▪ Murs coupe-feu 4 heures entre les cellules ▪ Détection incendie ▪ Dispositifs de protection foudre qui seront préconisés dans l'ARF ▪ Modules photovoltaïques avec dispositif de coupures électriques.	Sérieux	B	ER

Dossier : S282657/1	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter		Page : 19
Rapport : F13T5/1/486	Premium Capital II		Date : Juin 2011
	Plate-forme logistique – Berre l'Étang (13)		Version 2.5
	Résumé non technique		

INSTALLATION	DEVIATION DANGEREUSE	CAUSES POSSIBLES	ACCIDENTS POTENTIELS EFFETS	CONSEQUENCES PREVISIBLES	GRAVITE	PROBABILITE	CRITICITE	DISPOSITIFS DE SECURITE EN PLACE AGISSANT SUR LE P OU G	GRAVITE	PROBABILITE	CRITICITE
Stockage de biens manufacturés – incendie d'une cellule	Apport de produits toxiques dans l'atmosphère suite à l'incendie	Défaillance matérielle Défaillance humaine Malveillance	Rejet dangereux dans l'environnement lié à l'incendie	Evacuation Pollution atmosphérique	Sérieux Pas de personnel touché en dehors du site	C	ENR	Bâtiment suit les dispositions constructives de l'arrêté du 5 août 2002 Cf. résultats de dispersion atmosphérique	Modéré	C	ENR
	Apport dans le milieu naturel d'eaux polluées	Malveillance Défaillance humaine Défaillance technique	Déversement de produits toxiques	Evacuation Pollution aquatique	Sérieux Pas de personnel touché en dehors du site	C	ENR	Eaux d'extinction incendie stockées dans les bassins de rétention prévus à cet effet.	Modéré	C	ENR

Dossier : S282657/1	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter Premium Capital II Plate-forme logistique – Berre l'Etang (13) Résumé non technique	Page : 20
Rapport : F13T5/11/486		Date : Juin 2011
		Version 2.5

INSTALLATION	DEVIATION DANGEREUSE	CAUSES POSSIBLES	ACCIDENTS POTENTIELS EFFETS	CONSEQUENCES PREVISIBLES	GRAVITE	PROBABILITE	CRITICITE	DISPOSITIFS DE SECURITE EN PLACE AGISSANT SUR LE P ET/OU G	GRAVITE	PROBABILITE	CRITICITE
Bâtiment administratif	Apport d'une source de chaleur	Défaillance matérielle Défaillance humaine Malveillance Foudre	Incendie	Blessés Evacuation Dommages matériels	Sérieux Pas de personnel touché en dehors du site	B	ER	Bâtiment suit les dispositions constructives de l'arrêté du 5 août 2002 comprenant entre autre : ▪ Murs coupe-feu 2 heures ▪ Détection incendie	Modéré	B	ENR
	Apport de produits toxiques dans l'atmosphère suite à l'incendie	Défaillance matérielle Défaillance humaine Malveillance	Rejet dangereux (produits ou organismes) liés à l'incendie	Evacuation Pollution atmosphérique	Sérieux Pas de personnel touché en dehors du site	C	ENR	Bâtiment suit les dispositions constructives de l'arrêté du 5 août 2002	Modéré	C	ENR
	Apport dans le milieu naturel d'eaux polluées	Malveillance Défaillance humaine Défaillance technique	Déversement de produits toxiques	Evacuation Pollution aquatique	Sérieux Pas de personnel touché en dehors du site	C	ENR	Eaux d'extinction incendie stockées dans les bassins de rétention prévus à cet effet.	Modéré	C	ENR

Dossier : S282657/1	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter Premium Capital II Plate-forme logistique – Berre l'Etang (13) Résumé non technique	Page : 21
Rapport : F13T5/1/486		Date : Juin 2011
		Version 2.5

INSTALLATION	DEVIATION DANGEREUSE	CAUSES POSSIBLES	ACCIDENTS POTENTIELS EFFETS	CONSEQUENCES PREVISIBLES	GRAVITE	PROBABILITE	CRITICITE	DISPOSITIFS DE SECURITE EN PLACE AGISSANT SUR LE P OU G	GRAVITE	PROBABILITE	CRITICITE
Installations électriques	Défaut électrique	Surchauffe Court-circuit	Incendie	Coupure électrique Dommages matériels Evacuation Pollution atmosphérique	Sérieux Pas de personnel touché en dehors du site	B	ER	Modules photovoltaïques reliés à des onduleurs. Installations électriques conformes à la réglementation électrique	Sérieux	C	ENR
	Défaut électrique	Microcoupures Inondations/Orages Défaillance du transformateur d'alimentation	Coupure de l'alimentation	Détérioration du réseau électrique	Modéré	B	ENR		Modéré	B	ENR

Dossier : S282657/1	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter		Page : 22
Rapport : F13T5/11/486	Premium Capital II		Date : Juin 2011
	Plate-forme logistique – Berre l'Etang (13)		Version 2.5
	Résumé non technique		

INSTALLATION	DEVIATION DANGEREUSE	CAUSES POSSIBLES	ACCIDENTS POTENTIELS EFFETS	CONSEQUENCES PREVISIBLES	GRAVITE	PROBABILITE	CRITICITE	DISPOSITIFS DE SECURITE EN PLACE AGISSANT SUR LE P ET/OU G	GRAVITE	PROBABILITE	CRITICITE
Installation de combustion	Fuite de gaz	Débranchement de l'évacuation des gaz de combustion Rupture de canalisation	Emanation de gaz	Intoxication au CO Explosion Evacuation Colmatage	Sérieux Pas de personnel touché en dehors du site	B	ER	Entretien et contrôle effectués Local spécifique coupe-feu 2 heures Ventilation du local	Modéré	C	ENR
	Fuite de gaz	Défaillance technique	Explosion	Incendie Dommages matériels Blessés	Sérieux Pas de personnel touché en dehors du site	B	ER	Entretien et contrôle effectués Local spécifique coupe-feu 2 heures attenant au bâtiment et à 20 m des limites de propriété Ventilation haute et basse	Modéré	C	ENR

Dossier : S282657/1	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter Premium Capital II Plate-forme logistique – Berre l'Etang (13) Résumé non technique	Page : 23
Rapport : F13T5/11/486		Date : Juin 2011
		Version 2.5

INSTALLATION	DEVIATION DANGEREUSE	CAUSES POSSIBLES	ACCIDENTS POTENTIELS EFFETS	CONSEQUENCES PREVISIBLES	GRAVITE	PROBABILITE	CRITICITE	DISPOSITIFS DE SECURITE EN PLACE AGISSANT SUR LE P OU G	GRAVITE	PROBABILITE	CRITICITE
Locaux de charge d'accumulateurs	Fuite d'hydrogène	Défaillance technique Source d'ignition (hydrogène : gaz facilement inflammable)	Incendie	Blessés Evacuation Dommages matériels	Sérieux Pas de personnel touché en dehors du site	B	ER	Entretien et contrôle effectués Locaux spécifiques coupe-feu 2 heures	Modéré	C	ENR
	Fuite d'hydrogène	Défaillance technique Source d'ignition (hydrogène : gaz facilement inflammable)	Explosion	Blessés Evacuation Dommages matériels	Sérieux Pas de personnel touché en dehors du site	B	ER	Entretien et contrôle effectués Locaux spécifiques coupe-feu 2 heures	Modéré	C	ENR
Stockage de gasoil (pour le fonctionnement des groupes motopompes de l'installation sprinkler)	Déversement accidentel	Défaillance technique	Déversement d'acide dans le local technique	Pollution du milieu	Sérieux Pas de personnel touché en dehors du site	B	ER	Sol étanche et récupération des acides en point bas	Modéré	B	ENR
	Déversement accidentel	Défaillance technique	Déversement de gasoil dans l'environnement	Pollution du milieu	Sérieux Pas de personnel touché en dehors du site	C	ER	Cuve placée sur rétention Mise à disposition de kit anti-pollution	Modéré	B	ENR

Dossier : S282657/I	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter		Page : 24
Rapport : F13T5/11/486	Premium Capital II		Date : Juin 2011
	Plate-forme logistique – Berre l'Etang (13)		Version 2.5
	Résumé non technique		

INSTALLATION	DEVIATION DANGEREUSE	CAUSES POSSIBLES	ACCIDENTS POTENTIELS EFFETS	CONSEQUENCES PREVISIBLES	GRAVITE	PROBABILITE	CRITICITE	DISPOSITIFS DE SECURITE EN PLACE AGISSANT SUR LE P O U G	GRAVITE	PROBABILITE	CRITICITE
Parking et voie de circulation	Déversement accidentel	Accident Défaillance matérielle	Déversement d'hydrocarbures et d'huile dans le milieu naturel	Pollution du milieu	Sérieux Pas de personnel touché en dehors du site	B	ER	Présence de séparateurs d'hydrocarbures	Modéré	B	ENR

Zone retenue pour la suite de l'étude

Dossier : S282657/1	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter Premium Capital II Plate-forme logistique – Berre l'Etang (13) Résumé non technique	Page : 25
Rapport : F13T5/11/486		Date : Juin 2011
		Version 2.5

4.1.1 Hypothèse

Les hypothèses émises sont les suivantes :

- On considère que l'incendie a embrasé toute la zone de stockage, que les racks s'effondrent et que les produits stockés se répandent sur la totalité de la surface dédiée au stockage (allées comprises). La base des flammes se situe au niveau du sol.
- La durée de l'incendie est supérieure à la durée de résistance au feu du toit qui s'effondre. Les murs coupe feu entre cellules et en façade jouent le rôle d'écran vis-à-vis des flux thermiques.
- L'effet du vent n'est pas considéré. La flamme reste par conséquent verticale et sa hauteur est constante.
- Aucun obstacle n'est interposé entre la cible et la surface du feu.
- La surface en feu est supposée constante tout au long de l'incendie, ce qui est majorant.
- On suppose l'absence de toute intervention, ce qui est majorant.
- La dilution par apport d'air neuf au niveau du foyer n'est pas prise en compte dans la dispersion atmosphérique ce qui est majorant.
- Dans les hypothèses, nous tenons compte des dispositions constructives et notamment de la présence de murs coupe-feu : **les murs entre les cellules sont coupe-feu 4 heures. La hauteur des murs coupe-feu est de 13,90 m.**

4.1.2 Résultats

Incendie d'une cellule :

Les flux thermiques sur les longueurs coupe-feu de la cellule ne sont pas atteints.

Les flux de 3, 5 et 8 kW/m² sont atteints sur les largeurs de la cellule mais restent dans les limites de propriété du site.

Les flux de 8 kW/m² n'atteignent pas la voie pompiers.

Incendie de 3 cellules adjacentes :

Les flux de 3 kW/m² sont contenus dans les limites de propriété du site sauf en façade Nord où ils dépassent d'environ 10 m des limites du site et en façade Sud où ils atteignent la limite de propriété.

Les flux de 5 et 8 kW/m² ne sortent pas des limites de propriété.

Les flux de 8 kW/m² n'atteignent pas la voie pompiers.

Incendie généralisé

Les flux de 3 et 5 kW/m² sont contenus dans les limites de propriété du site sauf en façade Nord et Sud où ils dépassent de plusieurs dizaines de mètres des limites du site.

Dossier : S282657/1	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter Premium Capital II Plate-forme logistique – Berre l'Etang (13) Résumé non technique	Page : 26
Rapport : F13T5/11/486		Date : Juin 2011
		Version 2.5

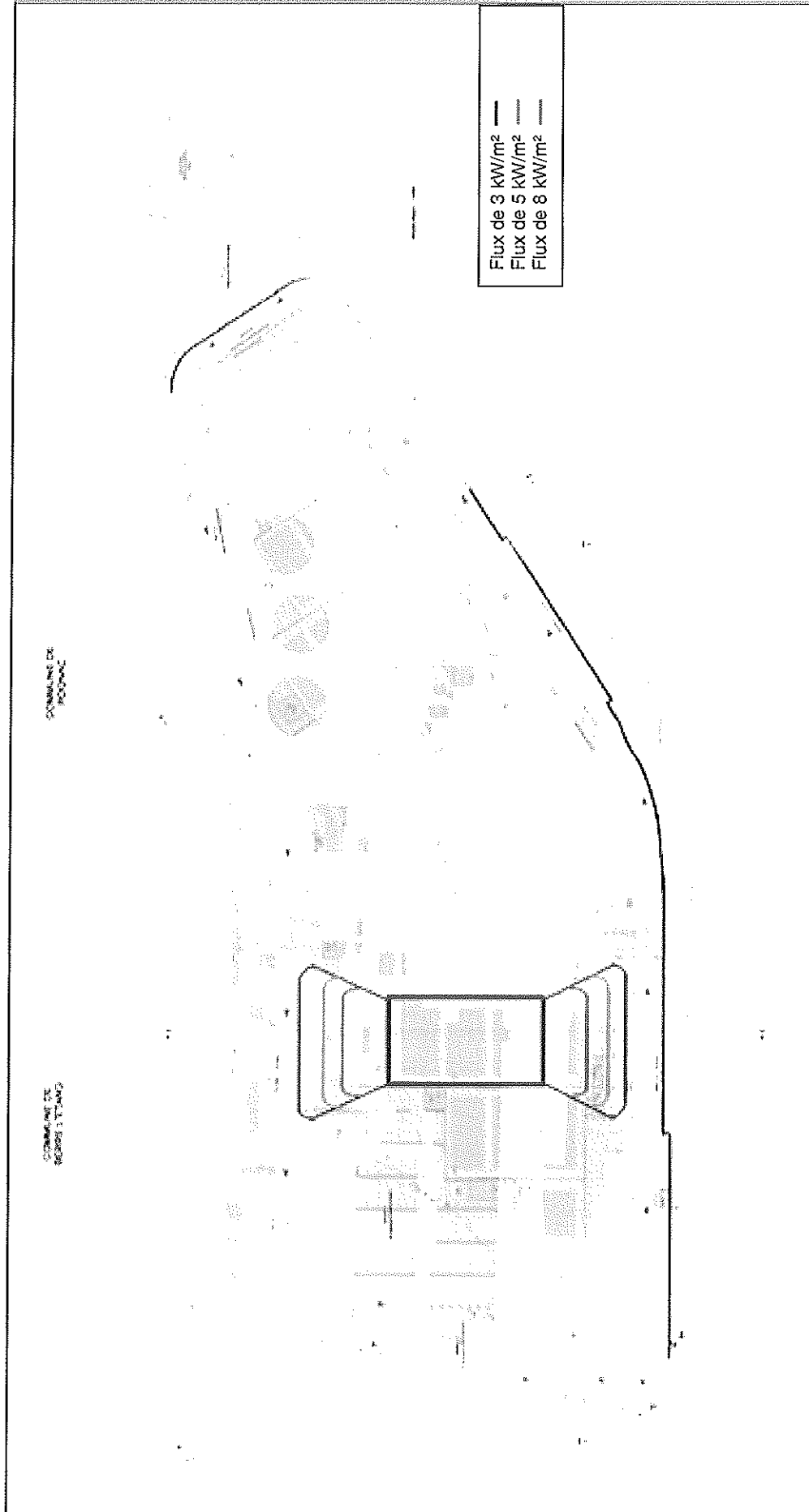
Les flux de 8 kW/m² sont contenus dans les limites de propriétés du site.

4.1.3 Conclusion

Au vu des résultats des modélisations incendie et des dispositions constructives prévues (murs coupe-feu 4 heures entre les cellules), **le risque incendie est maîtrisé.**

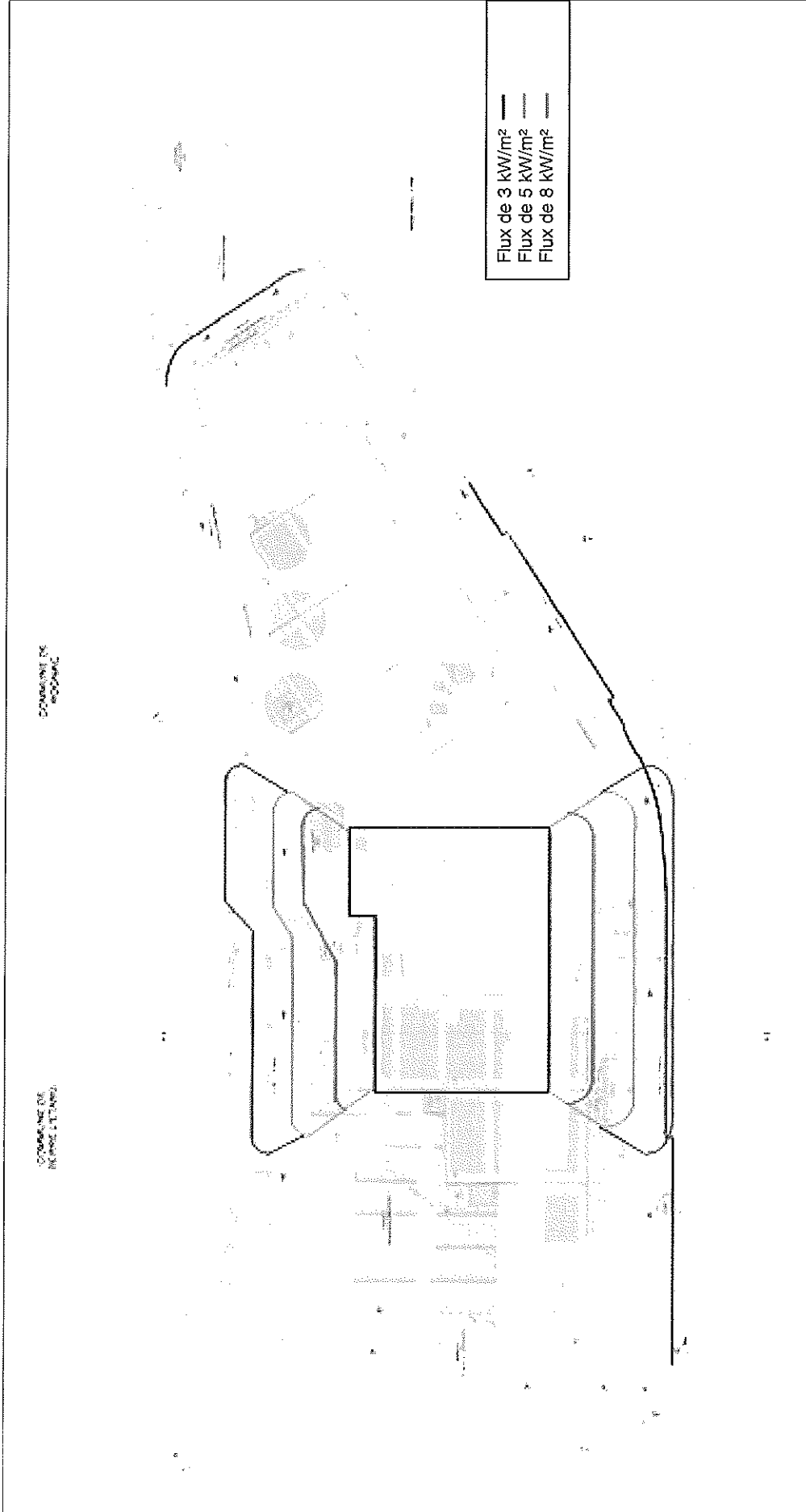
Dossier : S282657/1	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter Premium Capital II Plate-forme logistique – Berre l'Etang (13) Résumé non technique	Page : 27
Rapport : F13T5/11/486		Date : Juin 2011
		Version 2.5

Incendie d'une cellule



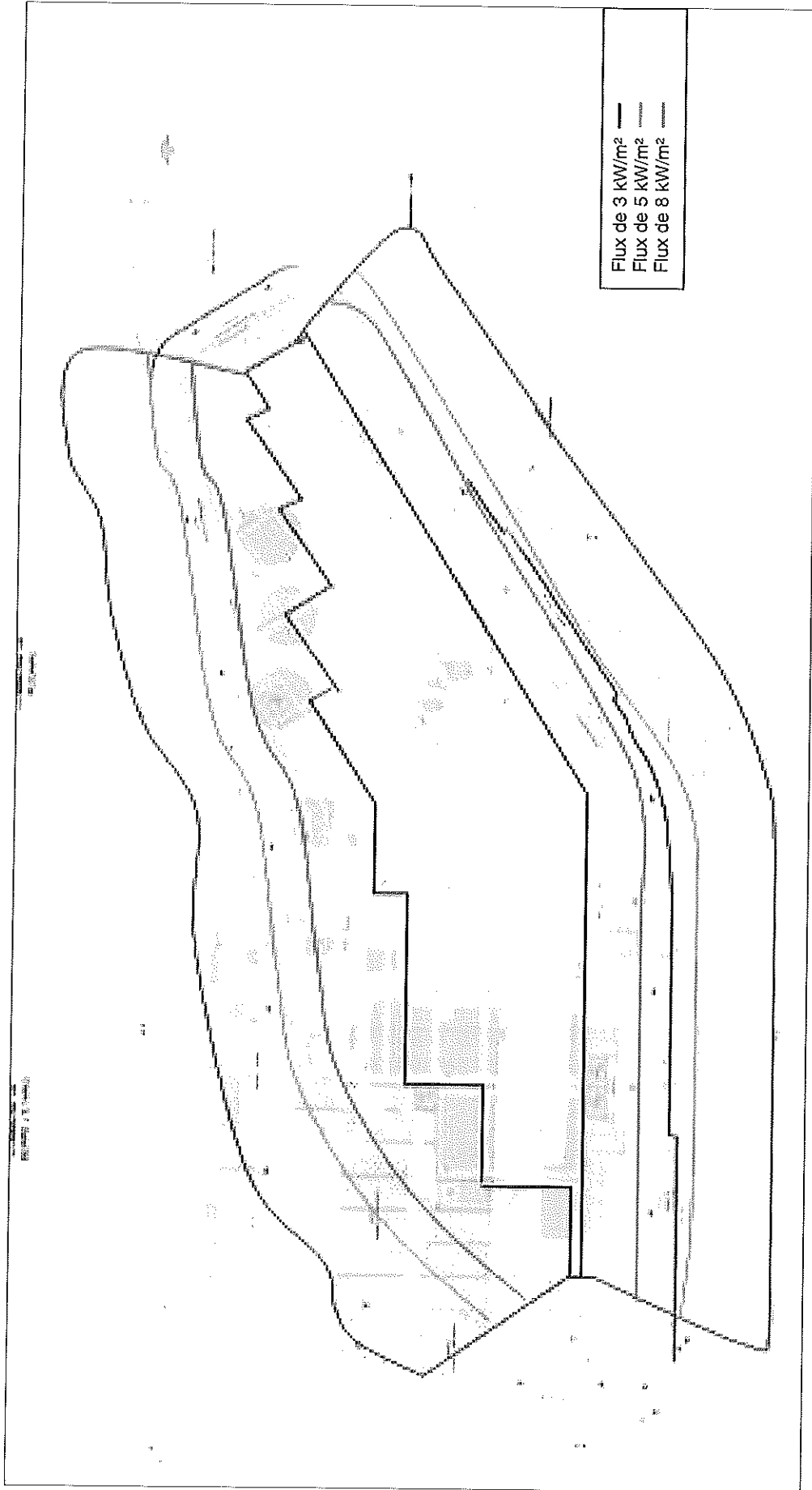
Dossier : S282657/1	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter	Page : 28
Rapport : F13T5/11/486	Premium Capital II	Date : Juin 2011
	Plate-forme logistique – Berre l'Etang (13)	Version 2.5
	Résumé non technique	

Incendie des cellules adjacentes



Dossier : S282657/1	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter Premium Capital II Plate-forme logistique – Berre l'Etang (13) Résumé non technique	Page : 29
Rapport : F13T5/11/486		Date : Juin 2011
		Version 2.5

Incendie du bâtiment



Dossier : S282657/1	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter Premium Capital II Plate-forme logistique – Berre l'Etang (13) Résumé non technique	Page : 30
Rapport : F13T5/11/486		Date : Juin 2011
		Version 2.5

4.2 Dispersion de gaz suite à l'incendie généralisé

Il en ressort les constats suivants : en cas d'incendie généralisé de l'entrepôt, les seuils de concentration à effets létaux et à effets irréversibles ne sont pas atteints.

4.3 Mesures compensatoires

Afin de réduire significativement et suffisamment les risques identifiés, l'entreprise prend les mesures nécessaires à la maîtrise des risques :

- dispositions constructives,
- poste de sécurité,
- alarme incendie,
- moyens d'extinction : sprinklers, extincteurs, RIA et poteaux incendie,
- consignes d'exploitation et de sécurité,
- formation des personnels.

4.4 Conclusion

Ainsi, l'ensemble de ces mesures permettent de conclure que les risques identifiés en cas de dysfonctionnement des installations sont maîtrisés et permettent à Premium Capital II d'exploiter la plateforme en toute sécurité.

5 . NOTICE D'HYGIENE ET DE SECURITE

La notice d'hygiène et de sécurité reprend l'ensemble des mesures prises pour respecter les conditions d'hygiène et de sécurité des travailleurs sur le site.

Dossier : S282657/1	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter Premium Capital II Plate-forme logistique – Berre l'Etang (13) Résumé non technique	Page : 31
Rapport : F13T5/11/486		Date : Juin 2011
		Version 2.5